

*Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
du 26 février 2011*

L'an deux mille onze, le vingt six du mois de février, à dix huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Alain CLECH, Maire.

Etaient présents : Alain CLECH, Jean-Marc LABBE, Pierre DIENER, Francis DARTEYRE, Patrick LUFLADE, Jean-Louis DARTEYRE, Marc LABADIE, Sylvie CAILLIEU, Matthieu FAU-NOUGARET.

Absentes excusées : Christine LUSSAC, Elsa BOUTOULLE.
Monsieur Pierre DIENER est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- *Approbation du procès-verbal du 21 janvier 2011,*
- *Compte Administratif 2010 (Budget principal et budget Irrigation),*
- *Affectation du Résultat 2010 (Budget principal et budget Irrigation),*
- *Compte de Gestion 2010 (Budget principal et budget Irrigation),*
- *Point irrigation,*
- *Adhésion projet PIGMA,*
- *Repas des Aînés,*
- *Comptes-rendus des réunions des syndicats et des commissions de la CDC,*
- *Questions diverses.*

Monsieur le Maire demande à modifier l'ordre du jour de la réunion afin d'ajouter une délibération relative au compte 6232 « fêtes et cérémonies » - précisions de dépenses.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

2011-02-01 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 21 JANVIER 2011

Après lecture, le procès-verbal de la réunion du 21 janvier 2011 est adopté à l'unanimité.

2011-02-02 – COMPTE ADMINISTRATIF 2010 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET IRRIGATION)

Le compte administratif 2010 du budget principal, laissant apparaître un excédent de fonctionnement de 19.794,88 € et un déficit d'investissement de 16.318,03 €, est adopté à l'unanimité.

Le compte administratif 2010 du budget irrigation, laissant apparaître un déficit de fonctionnement de 3.895,60 € et un déficit d'investissement de 574,77 €, est adopté à l'unanimité.

2011-02-03 – D2011-02-05 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2010 - BUDGET PRINCIPAL.

En application de l'instruction budgétaire M 14, le conseil municipal délibère sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice précédent et des résultats antérieurs non affectés ;

*** Résultat de fonctionnement à affecter :**

Commune de Saint-Loubert.
Séance du Conseil Municipal du 26 février 2011.

- Résultat exercice	:	+ 19.794,88 €
- Résultat reporté	:	+ 36.006,34 €
- Résultat de clôture	:	+ 55.801,22 €

*** Besoin de financement en investissement :**

- Résultat de l'exercice	:	- 9.842,17 €
- Résultat reporté	:	- 6.475,86 €
- Résultat cumulé	:	- 16.318,03 €
- Reste à réaliser Dépenses	:	5.000,00 €
- Reste à réaliser Recettes	:	0,00 €
- Solde des RAR	:	- 5.000,00 €
Besoin réel de financement	:	21.318,03 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter l'excédent comptable de la façon suivante :

➤ En déficit reporté à la section d'investissement	:	16.318,03 €
➤ En excédent reporté à la section de fonctionnement	:	34.483,19 €

*** Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :**

- Section de fonctionnement :		
- R002 excédent de fonctionnement reporté	:	34.483,19 €
- Section d'investissement :		
- D001 déficit d'investissement	:	16.318,03 €
- R1068 réserves	:	21.318,03 €

2011-02-04 – D2011-02-06 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2010 - BUDGET IRRIGATION.

En application de l'instruction budgétaire M 14, le conseil municipal délibère sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice précédent et des résultats antérieurs non affectés ;

*** Résultat de fonctionnement à affecter :**

- Résultat exercice	:	- 3.895,60 €
- Résultat reporté	:	+ 37.104,02 €
- Résultat de clôture	:	+ 33.208,42 €

*** Besoin de financement en investissement :**

- Résultat de l'exercice	:	- 574,77 €
- Résultat reporté	:	+ 16.972,27 €
- Résultat cumulé	:	+ 16.397,50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter l'excédent comptable de la façon suivante :

➤ En excédent reporté à la section d'investissement	:	16.397,50 €
➤ En excédent reporté à la section de fonctionnement	:	33.208,42 €

*** Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :**

- Section de fonctionnement :		
- R002 excédent de fonctionnement reporté	:	33.208,42 €
- Section d'investissement :		
- R001 excédent d'investissement	:	16.397,50 €

Commune de Saint-Loubert.

Séance du Conseil Municipal du 26 février 2011.

2011-02-05 – D2011-02-07 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2010 - BUDGET PRINCIPAL ET IRRIGATION.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2010.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2010 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

2011-02-06 – D2011-02-08 – BUDGET « FETES ET CEREMONIES » - DEPENSES A IMPUTER A L'ARTICLE 6232.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, le compte 6232 sert à imputer les dépenses relatives aux fêtes et cérémonies, mais revêt un caractère imprécis.. Le Trésorier sollicite une délibération de principe autorisant l'engagement de dépenses à imputer sur l'article 6232.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à imputer les dépenses afférentes au compte 6232, aux événements tels que cérémonies, inaugurations ou célébrations. Les dépenses sont déterminées comme suit :

- bouquets de fleurs et gerbes (cérémonies commémoratives, naissances, mariages, décès) médailles, coupes, trophées, récompenses, lots, cadeaux,
- frais de repas, buffets, cocktails, apéritifs, boissons et café,
- frais de spectacles, animations, paiements d'artistes et cotisations sociales afférentes,
- Cartes de vœux, remerciements.

2011-02-07 – POINT IRRIGATION

Jean-Marc LABBE fait le compte-rendu et l'analyse de la consommation d'eau et d'électricité pour l'année 2010.

Commune de Saint-Loubert.

Séance du Conseil Municipal du 26 février 2011.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le GIP ATGeRi (Aménagement du Territoire et Gestion des Risques) propose aux collectivités d'Aquitaine l'accès gratuit via Internet à une visionneuse cartographique du territoire mise en place dans le cadre du projet PIGMA (Plateforme de l'Information Géographique Mutualisée en Aquitaine).

Cette plateforme a pour objectifs principaux :

- de favoriser l'interopérabilité entre services,
- d'impulser une dynamique régionale de partage autour d'outils d'aide à la décision en complément des actions locales,
- de générer une économie d'argent public par la mutualisation des achats et des moyens.

Pour répondre à ces objectifs, PIGMA porte sur :

- la mise à disposition de référentiels cartographiques communs (photographies aériennes, voies, bâtis et adresses)
- la mise en place d'un catalogue des données existantes en Aquitaine
- la mise à disposition, avec au besoin un accès restreint sécurisé, des données produites par les partenaires
- la diffusion de l'information via un Extranet
- la mise en forme, la vérification et l'enrichissement de supports cartographiques
- l'animation et l'accompagnement.

La visionneuse a été présentée à Langon le 13 décembre 2010 à Langon à l'occasion d'une réunion organisée par la Communauté de Communes du Pays de Langon à laquelle ont été conviées les communes, l'office de tourisme et les syndicats intercommunaux.

Ce service paraît particulièrement intéressant car il permettra notamment d'apporter des données supplémentaires pour les prises de décisions, les plans du territoire pouvant permettre la mise en évidence de certaines contraintes et enjeux.

En échange, les collectivités partenaires s'engagent à fournir au GIP les données cartographiques numérisées dont elles disposent.

Suite à la délibération du Conseil de communauté en date du 31 janvier 2011, la CdC du Pays de Langon a signé avec le GIP ATGeRi une convention cadre précisant les modalités de ce partenariat.

Des conventions tripartites entre le GIP, la CdC et les autres collectivités du territoire intéressées peuvent maintenant venir décliner cette convention cadre afin que les communes, l'office de tourisme et les syndicats intercommunaux intéressés puissent bénéficier également de ce service.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention de partenariat pour la mise à disposition de données numériques avec le GIP ATGeRi et la CdC du Pays de Langon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de partenariat pour la mise à disposition de données numériques avec le GIP ATGeRi et la CdC du Pays de Langon.

2011-02-09 – REPAS DES AINES

Jean-Louis DARTEYRE présente les propositions de menu de « la Gargouille à Frédouille » et de Yannick ROUZIÉ. Après discussion, le menu de « la Gargouille à Frédouille » est retenu, il s'élève à la somme de 23,00 €.

Les personnes de moins de 60 ans de la commune pourront participer au repas des Aînés le 20 mars 2011 moyennant le versement du prix du repas retenu.

L'animation sera assurée par le groupe « P'tit Gang ».

2011-02-10 – COMPTES-RENDUS DES REUNIONS

- **SISS** : Matthieu FAU-NOUGARET fait part du vote des budgets du SISS et présente les divers investissements à réaliser, notamment l'achat d'un terrain pour agrandir la déchetterie.

2011-02-11 – QUESTIONS DIVERSES

- Jean-Marc LABBE fait part de la demande d'Elsa BOUTOULLE, à savoir s'il serait possible de construire 5 jardinières en bois pour mettre en bordure de la Mairie. Le Conseil Municipal donne son accord.
- Le Maire informe l'assemblée qu'un conteneur supplémentaire pour les ordures ménagères sera installé en bordure de propriété de Madame Nicole LAPORTE.
- Une plainte a été déposée à la Gendarmerie de Langon suite au vol avec effraction qui a eu lieu dans la nuit du 27 au 28 janvier dernier à la salle des fêtes.
- Travaux salle des fêtes : Le Maire fait part des travaux de la commission communale d'appel d'offres. A ce jour quatre architectes ont été retenus.
- Conteneurs verres- papiers-plastiques situés à la salle des fêtes : Le Maire lance une réflexion sur le déplacement des conteneurs qui seraient mal placés au regard de la nouvelle salle des fêtes. Il propose un déplacement sur le terrain de Madame SAILLAN à côté du cimetière, bien entendu, il faudrait faire une proposition d'achat au propriétaire. Après discussion, le Conseil Municipal préfère réfléchir à un emplacement le long de la parcelle des noisetiers préférant éloigner les nuisances des habitations.
- Jean-Louis DARTEYRE demande si l'installation d'un éclairage public à la salle des fêtes ne serait pas à envisager pour dissuader les rôdeurs, voire une alarme. Les conseillers approuvent à l'unanimité. Cette proposition sera étudiée dans le dossier travaux en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 05.